

**Destruction programmée
du système éducatif
français**

AVERTISSEMENT

Ce dossier a été réalisé dans la première intention de montrer que les multiples « réformes » qui sont autant d'attaques contre le Service Public de l'Education Nationale, ne sont pas le fait du hasard ou même de l'humeur du moment, ni isolées les unes des autres et/ou dans le contexte européen.

Dans une perspective aussi vaste, ce dossier est forcément incomplet. Certains aspects pourront paraître négligés ou insuffisamment développés. Mais la deuxième intention est de rester aussi simple que possible, en donnant cependant les références utiles pour un complément d'information.

Tel qu'il est il a enfin l'ambition de convaincre que, face à une attaque aussi coordonnée, engageant l'avenir de toute notre jeunesse, une RESISTANCE GLOBALE EST INDISPENSABLE ET URGENTE.

ATTAC ROUEN Pierre Démaretz

- LA DESTRUCTION PROGRAMMEE DU SYSTEME EDUCATIF FRANÇAIS

Les deux dernières années sont marquées par l'attaque la plus violente qu'ait jamais subi notre service public de l'Education Nationale.

Disons, pour être plus précis, qu'il s'agit d'une entreprise délibérée de destruction systématique, d'autant plus meurtrière qu'elle s'est attaquée, simultanément à tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle à l'université et ceci dans tous les domaines : structures, programmes, formation-affectation-service des enseignants, vie des élèves, rôle des collectivités locales, attributions et coupes budgétaires

A première vue les ministres concernés, Xavier DARCOS (1) et Nathalie PECRESSE sont, dans cette entreprise, en toute responsabilité. En réalité, ils ne font, assurés de la volonté présidentielle, que mettre en musique - certes, avec un entêtement sans faille et même un certain enthousiasme - des directives qui viennent de loin.

VERS LE PROCESSUS DE BOLOGNE ET LA LOI RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES DES UNIVERSITES (L.R.U.)

° Jusqu'au début des années 80, le CAPITALISME est encadré, cohabitant, en France notamment, avec l'Etat social, voire l'Etat providence.

Monte alors en puissance le NEO-LIBERALISME, capitalisme débridé qui prétend tout subordonner au MARCHE, à la CONCURRENCE, supprimer toute réglementation restrictive, intégrer ce qui lui échappe encore, y compris le champ de l'échange symbolique : l'EDUCATION et la CULTURE. Disparaît ainsi, le « rêve » d'un système éducatif émancipateur. Il doit se soumettre à la loi marchande. « SEUL EST UTILE CE QUI PEUT CREER UN PROFIT »

° Dès 1983, au sein de l'U.E.(Union Européenne) se met en place l'E.R.T.(table ronde des industriels européens) puissant lobby de 47 grandes firmes européennes (2) qui élabore quantité de rapports transmis à la Commission Européenne (vrai pouvoir législatif de l'U.E.) qui les reprend, le plus souvent sans changement notable- quelquefois au mot près- sous forme de Directives .

° Dès 1985, la Commission »Enseignement » de l'E.R.T. présidée par le PDG de PETROFINA, affirmant que les enseignants ont une compréhension insuffisante des règles du marché, du commerce, de l'industrie, déclare « qu'ils ne sont pas nécessaires » que des prestataires de service éducatifs « feraient mieux l'affaire... qu'il convient de développer l'enseignement à distance

° En 1989, publication du Rapport « Education et Compétences en Europe » qui confirme la réduction nécessaire du rôle des enseignants. La notion de SAVOIRS a disparu au profit de COMPETENCES telles que : employabilité...rentabilité...flexibilité...mobilité...L'éducation et donc l'enseignement sont strictement destinées à « servir le monde économique »

-« Est rationnel ce qui est utile, est utile ce qui peut créer du profit »

NOTES :

- 1- Luc CHATEL, le remplaçant de DARCOS n'est pas là par hasard. Sa seule vraie compétence se situe dans le marketing et la gestion des ressources humaines : ex.D.R.H.chez Oréal-France. Voilà qui a le mérite d'être clair
- 2- Parmi lesquelles :Suez/Lyonnaise des eaux(Jérôme Monod) Renault (Schwitzer) Air liquide (Joly) Rhône-Poulenc (Fourtou) Francis Cornéli (Pétrofina)....

°En 1994, l'O.M.C.(3) engage l'A.G.C.S.(Accord Général sur le Commerce des Services) Dans un premier temps, l'U.E. en exclut l'Enseignement Public au motif qu'il est organisé par les Etats. Peu à peu, sous la pression de l'O.C.D.E. (4) et de l'E.R.T. se met en place l'intégration de l'Enseignement Supérieur dans les grand marché mondial.

° En 1995/1996 est affirmée la nécessité d'une « Education du berceau au tombeau »

L'O.C.D.E. publie alors, dans son Cahier de Politique n°13 (1996) :

-« L'apprentissage à vie ne saurait se fonder sur la présence permanente d'enseignants mais doit être assurés par des prestataires de services éducatifs (.....) LES ENSEIGNANTS QUI SUBSISTERONT S'OCCUPERONT DE LA POPULATION NON RENTABLE »

Bien entendu, dans le même temps, il convient de diminuer les dépenses de fonctionnement des systèmes scolaires. Mais, un peu de prudence s'avère nécessaire (même Cahier de l'O.C.D.E.) :

-« Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la QUANTITE DE SERVICE, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles et aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves et d'étudiants. Les familles réagiraient violemment à un refus d'inscription de leurs enfants mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement ... »

° En 1998, en France, Claude Allègre est ministre de l'Education Nationale (5) Il commande un rapport à Jacques Attali (6). Ce rapport, intitulé « Pour un modèle européen d'enseignement supérieur » propose notamment les transformations suivantes :

Au niveau des études :

- Mise en place du système L.M.D.(L=licence : bac+3 –M=maîtrise (devenue master) à vocation professionnelle : bac+5 –D=doctorat, avec thèse : bac+8
- Semestrialisation des études ;
- Remplacement des U.V.(unités de valeur) par des E.C.T.S.(système d'accumulation de crédits d'études)...

Notes

-3- O.M.C. Organisation Mondiale du Commerce (créée en dehors de l'ONU) Se consacre à la libéralisation totale du « marché » Concerne aujourd'hui 153 pays. Le directeur général est un Français, Pascal LAMY membre du P.S. antérieurement directeur général du Crédit Lyonnais, puis président de la commission « prospective » du Medef, puis Commissaire européen au Commerce....

-4- O.C.D.E. Organisation de Coopération et de Développement Economique, « aide les gouvernements à répondre aux défis économiques, sociaux et de gouvernance »

Actuellement, 30 pays membres : 21 « européens » +Turquie, Canada, USA, Australie, Corée, Islande, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande et plusieurs candidats ; Russie, Israël, Chili.....

Le siège est à Paris, au Château de la Muette (un symbole ?)

Le budget 2009 s'élève à 320 millions d'euros (25% versés par les USA)

Le personnel comprend 2500 « agents de secrétariat »

Le secrétaire générale est, depuis 2006, un mexicain, Angel Gouria

-5-Claude Allègre est resté célèbre dans la mémoire des enseignants pour le mépris qu'il affichait à leur égard. Se singularise encore aujourd'hui et fait le bonheur des médias en prenant des positions rejetées par tous les scientifiques sérieux.

-6-Premier rapport Attali, cosigné par Georges Charpak (prix Nobel de physique) Francis Mer (patron de Sacilor) Alain Touraine (sociologue) Axel Khan (généticien, actuel président de l'université Paris-Descartes) Michel Edouard Leclerc (celui des Centres....) Jérôme Monod (PDG de la Lyonnaise des Eaux avant de devenir entre autres, secrétaire général du RPR puis de lancer l'opération U.M.P.)

Au niveau de l'encadrement :

- Autonomisation des Universités ;
- Mise en place de pôles universitaires ;
- Nouveau mode de désignation des présidents ;
- Mobilité des enseignants ;
- Rattachement de la Recherche aux Grandes Ecoles

et la plupart des innovations que l'on retrouvera plus tard dans la loi L.R.U. et sans doute au-delà.

Avec sa modestie coutumière, Jacques ATTALI écrit, en introduction à ce rapport :

-« Si ce rapport était relégué sur quelque étagère, le pays perdrait toute chance d'utiliser au mieux le formidable potentiel de sa jeunesse et, peu à peu, glisserait sur la pente d'un irréversible déclin »

En fait, Claude ALLEGRE et la plupart de ses successeurs s'inspirèrent de ce rapport, avec notamment en 2001, la mise en œuvre de la loi L.M.D.

En cette même année 1998, au mois de mai, Claude ALLEGRE, à l'occasion du 800ème anniversaire de la Sorbonne, s'appuyant sur le rapport Attali, lance un appel à la construction d'un modèle européen pour « harmoniser l'architecture du système européen d'enseignement supérieur », appel cosigné par les ministres Allemand, Anglais et Italien de l'enseignement supérieur.

-1999 : LA CONFERENCE INTERMINISTERIELLE DE BOLOGNE

A Bologne, en 1999, se retrouvent des représentants de 29 pays : membres de la Commission européenne, de l'OCDE, de l'UNESCO, industriels de l'ERT, recteurs et doyens d'universités (Association européenne regroupant 700 universités). Claude Allègre représente la France.

L'objectif officiel est de débattre d'un projet d'harmonisation « éducation/recherche » au niveau européen, projet a priori séduisant.

En réalité, il s'agit de globalisation, de déréglementation concertée, de nivellement par la suppression des règles régissant la vie sociale et culturelle des divers pays. L'Education est affirmée comme un « bien public », mais l'Université doit se soumettre à la concurrence (dans le cadre de la libéralisation générale des services : AGCS) l'efficacité étant garantie par la soumission au « lois naturelles du marché » Elle doit acquérir son autonomie et mettre en pratique la flexibilité, la mobilité, l'adaptabilité.....

Une bonne université doit donc être autonome, d'une taille suffisante pour affronter le « marché », être financée de façon adéquate, notamment par le biais de « fondations », être en situation de rendre des comptes et produire des « compétences » utilisables immédiatement dans le système de production

Il est clair que bon nombre de grands secteurs de connaissances et de recherches fondamentales n'ont plus leur place dans un tel projet. La « banalisation » de la formation des enseignants sera la conséquence logique de cette « adaptation »
L'autonomie financière des universités, loin de permettre une « concurrence libre » aggravera les disparités et rendra obsolète la valeur nationale des diplômes.

Les parties présentes engagent donc le PROCESSUS DE BOLOGNE qui sera avalisé par le Conseil européen extraordinaire de Lisbonne en mars 2000 et développé par des réunions ministérielles à Prague (2001) Berlin (2003) Bergen (2005) Londres (2007) et Louvain (Université catholique, en 2009). Aujourd'hui, 46 pays sont signataires

IL EST REMARQUABLE QUE CE « PROCESSUS » QUI N'EST NI UN TRAITE NI UNE LOI N'A JAMAIS FAIT L'OBJET D'UNE CONSULTATION DES POPULATIONS CONCERNEES

L'engagement pris de réaliser complètement cet « espace européen de l'enseignement supérieur » pour 2010 explique la hâte et l'acharnement de Valérie PECRESSE pour faire « avaler » la loi LRU malgré les grèves et protestations de la quasi-totalité des personnels universitaires : enseignants, chercheurs, étudiants en 2009.

LA LOI L.R.U. (loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités)

Elle est l'enfant naturel du Processus de Bologne. Elle marque la fin de l'émancipation intellectuelle et culturelle. C'est la mise en place d'un nouvel obscurantisme par l'adaptation à l'ordre économique, la régression de la raison face à l'utilitarisme. C'est aussi l'affaiblissement du POLITIQUE qui se démet volontairement de ses droits d'intervention, au profit d'une « bonne gouvernance » gérée par les lobbies du marché, la soumission à des forces anonymes censées s'autoréguler, alors même que la crise économique et financière de cette année 2009 a montré vers quelles catastrophes elles entraînent le monde.

L'impact de la loi L.R.U. s'exerce :

-Sur les établissements : L'autonomie de gestion entraîne une mise en concurrence par le jeu des financements privés, les « petites » universités devant se contenter de formations courtes, les « grandes universités » pouvant, seules, proposer des formations longues théoriques ou culturelles. Les formations peu rentables disparaîtront peu à peu (philosophie, sciences sociales....)

-Sur le personnel : Le management, mis en œuvre par le président, sera basé sur le mérite, entraînant des différences de salaires (primes) et une précarité de déroulement de carrière et/ou de maintien dans le poste, dans le respect de la ligne politique des investisseurs privés .

Les horaires des enseignants/chercheurs seront fixés par le président, un « mauvais » chercheur voyant son horaire de recherche diminué et celui d'enseignement, considéré sans doute comme une punition, augmenté. La recherche fondamentale sera peu à peu sacrifiée au profit de la recherche immédiatement utilisable et lucrative. L'emploi de C.D.D. sera développé pour réduire les coûts

-Sur les étudiants : Ils seront sanctionnés par l'accroissement des inégalités entre les universités ; Seuls les plus fortunés pourront se déplacer vers des filières « prestigieuses », les autres devant se contenter de formations professionnelles courtes adaptées au monde de

l'entreprise. La mobilisation des étudiants en 2008/2009 a, pour le moment, permis d'éviter l'explosion du montant des droits d'inscription. Pour combien de temps ?

La loi L.R.U. répond aux critères de rentabilité portés par une croyance illimitée dans les bienfaits de la concurrence, à l'obsession du court terme qui profite aux intérêts des grandes entreprises et de leurs actionnaires

Elle n'est pas isolée. En France, elle s'intègre dans une série de « réformes » successives :

- Le Pacte pour la recherche (2006)
- La loi L.R.U.
- La réforme des organismes de recherche (2008) -voir encadré ci-après
- l'Opération Campus (commencée en 2008) – voir encadré ci-après
- Le projet de réforme de la formation des enseignants du primaire et du secondaire
- Le projet de modification du statut des enseignants chercheurs (2008)

A quoi il faut ajouter une attaque frontale contre la laïcité avec l'accord du 18/12/2008 signé avec le Vatican donnant aux facultés catholiques le droit de « collation des grades » c'est à dire le droit de décerner les diplômes de licence, master et doctorat.

La loi L.R.U. on l'a vu, n'a pas pris sa source avec l'élection de Nicolas Sarkozy mais cette dernière a permis l'ouverture d'une phase de destruction/régression sans précédent En l'état, elle marque la fin de la formation universitaire personnelle et citoyenne au profit de la formation strictement professionnelle, elle marque la fin de l'égalité entre étudiants et entre territoires, bafoue la démocratie interne des établissements, installe la précarité des personnels, donne la réalité du pouvoir aux financeurs privés .

ENCADRE N° 1 Etats généraux de la recherche (2004)

C'est un travail collectif qui a mobilisé plusieurs milliers de personnes en France de mars à octobre 2004. Le rapport comporte une analyse de l'état de la recherche publique et un ensemble de propositions : missions, moyens, structures, rôle des personnels, politique scientifique nationale de la recherche avec une perspective d'intégration européenne...pour une prise en compte dans la « loi de programmation et d'orientation de la recherche » en 2005.

Il s'agit d'un travail remarquable consultable sur Internet, notamment le « Résumé des principales propositions des Etats Généraux de la Recherche » La ministre n'a pratiquement tenu aucun compte de ce travail dans son « Pacte pour la recherche » de 2006.

ENCADRE N° 2 Plan CAMPUS et pôles d'excellence

Opération vitrine lancée par Valérie Pécresse en janvier 2008

L'autonomie financière des universités entraîne, par nature, de grandes différences entre elles, y compris au niveau des formations proposées. L'opération Campus ne fait qu'aggraver les choses .En janvier 2008, Valérie Pécresse met en place un jury de 8 personnes : 6 universitaires + le patron d'ACCOR leader mondial de l'hôtellerie et le directeur général de CALTECH, spécialiste canadien de la ventilation/climatisation/chauffage

Ce jury détermine 10 pôles d'excellence (entre mai et juillet 2008) appuyés sur les universités de Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Lyon, Strasbourg, Toulouse, Aix/Marseille, ...Saclay, Paris/Aubervilliers, Paris intra-muros. Ces pôles doivent bénéficier pour rénover et améliorer les locaux d'enseignement et de logement de 5 milliards d'Euros obtenus (dixit Sarkozy) par la vente de 3% d'actions E.D.F. détenues par l'Etat de façon à construire leur « visibilité internationale »

Ces 10 pôles lauréats n'accueillent actuellement que 40% environ des étudiants français .Le budget de 5 milliards, établi sur 25 ans représente en réalité moins de la moitié

d'un budget annuel de l'enseignement supérieur et la répartition annoncée est très hétérogène : du simple au double entre un étudiant de Montpellier et un étudiant d'Ile de France.

Et voilà que Michel ROCCARD annonce, courant novembre que, sur le « Grand Emprunt », cinq milliards d'euros seront consacrés au plan Campus qui n'est donc pas encore financé.

Où donc est passé le produit de la vente des actions EDF ?

Enfin, cerise sur le gâteau, le Figaro du 15/12/2009 rapporte les propos de Nicolas Sarkozy au sujet des HUIT milliards d'euros alloués, dans le cadre du « grand emprunt », aux universités : « Nous exigeons l'excellence, une nouvelle gouvernance, la contractualisation, l'autonomie, la partenariat avec les entreprises et évidemment des résultats »....

Jacques Fontanille, un vice président de la Conférence des Présidents d'Universités, y voit pour sa part : « Tout pour un petit nombre (d'universités) , rien pour les autres »

On doit y voir, aussi et surtout, l'annonce sans ambiguïté de la prise en main, grâce à l'argent des contribuables, des « grandes » entreprises sur les « excellentes » universités.

UNIVERSITES : LA COURSE AUX FONDS

Au nom de l'autonomie, les établissements universitaires sont contraints de faire appel au mécénat d'entreprises ou de particuliers, notamment en créant des FONDATIONS

Se met ainsi en place une compétition sans merci pour attirer les meilleurs mécènes , compétition où les facs les plus anciennes, les plus importantes, les mieux implantées partent évidemment gagnantes .

A la différence des Grandes Ecoles, les universités ne peuvent pas s'appuyer sur un réseau d'anciens élèves ni attirer des entreprises avides de prestige. En outre, la crise économique rend les entreprises plus réticentes, et/ou plus exigeantes pour le « retour sur investissement » De plus, aucun personnel universitaire n'est formé aux techniques du marketing (au « found-raising ») pour lever des fonds .Et, bien entendu, l'appel aux fonds privés entraîne une privatisation des pratiques et met en place une logique d'échange qui n'est pas gratuite. Un seul exemple à cet égard :

- SANOFI AVENTIS (membre de la Fondation de l'université d'Auvergne) a mis sur pied un module de formation à destination des étudiants en médecine pour « renforcer l'attractivité de l'industrie pharmaceutique vis-à-vis des jeunes médecins et faire connaître SANOFI AVENTIS » Ceci est sans ambiguïté.

Les modules de ce genre vont se multiplier et cet aspect du mécénat d'entreprise aura des conséquences de plus en plus graves sur l'indépendance de la recherche.

« Aujourd'hui, on ne parle plus que d'INNOVATION alors que la recherche fondamentale française jouit d'une renommée internationale ».... Isabelle This-Saint-Jean Présidente de Sauvons la Recherche -(voir encadré ci-après) -

Et quand le gouvernement vante l'excellence du modèle américain et des milliards de dollars levés par Yale ou Harvard qui devraient servir d'exemple aux universités françaises, il passe sous silence des aspects très importants :

- Les universités américaines font appel aux fonds privés depuis plus de 300 ans ;
- Elles s'appuient sur leurs réseaux d'anciens élèves (il n'y a pas de Grandes Ecoles) ;
- Les droits d'inscriptions sont très élevés et très variables d'une université à l'autre ;
- Ces fonds privés ne contribuent à la Recherche qu'à hauteur de 3% et l'ETAT FEDERAL A HAUTEUR DE 60%...

UNIVERSITES : LE DROIT AU LOGEMENT

Si aujourd'hui, en automne 2009, les droits d'inscriptions n'ont pas flambé grâce aux actions de protestation des étudiants au printemps 2009, la rénovation et l'accroissement du parc de logements en cités universitaires est loin de correspondre aux promesses du gouvernement. Environ un étudiant sur 12 obtient une place en Cité-U. Les autres doivent se loger en dehors du circuit universitaire et consacrer souvent jusqu'à 50% de leur budget au paiement du loyer, le prix de la location des « petites surfaces » ayant augmenté de 25% depuis 2002

ENCADRE N°3 « Sauvons la recherche »

En 2008/2009, les chercheurs français de la recherche publique ont mené, en même temps que les étudiants, dans le cadre de « sauvons la recherche », pendant plusieurs mois, des actions : grèves et manifestations, pour exprimer leur refus d'être soumis, à court terme, à la loi du « marché » et s'opposer à la fermeture annoncée d'un nombre important de postes, réclamant, au contraire, des ouvertures. Sur ce dernier point, la Ministre avait promis de surseoir aux fermetures. Il apparaît néanmoins dans le projet de loi de finances 2010, que de nombreux postes seront bien supprimés.

Cet automne, au classement de l'Institut Scimago (Espagne) qui recense les publications d'articles scientifiques dans des revues de haut niveau, le C.N.R.S. vient d'être classé premier parmi 2000 organismes de recherche, loin devant les organismes U.S. les plus vantés.....

Un pesant silence s'est abattu sur cette information, au gouvernement, dans les medias et même au C.N.R.S. !!

C'est, sans doute, qu'il fallait éviter de contrarier Nicolas Sarkozy qui proclame que « ces chercheurs publics français sont des pantouflards, des paralysés de la publication qui travaillent dans des planques où il y a de la lumière et où c'est chauffé » (source :Canard Enchaîné du 18/11/09)

On reconnaît bien là l'élévation de pensée du Président quand il donne un point de vue personnel.

Dans le même temps, la Cour des Comptes s'interroge sur l'utilité de recherches, financées par l'Etat, menées par des banques et des compagnies d'assurances ...et sur les 30% de ces financements pour lesquels elle ne trouve pas les destinataires.

LA NOUVELLE FORMATION DES ENSEIGNANTS ET LA FIN DES I.U.F.M.

La réforme engagée par Valérie PECRESSE et Xavier DARCOS entraîne, la disparition du CAPES, concours (quasi emblématique) créé en 1950, garant d'un recrutement équitable sur tout le territoire et donnant accès au professorat de l'enseignement secondaire.

Il nécessitait une licence, puis une épreuve écrite (admissibilité), une épreuve orale (admission définitive), le tout suivi d'une année – rémunérée- de formation en I.U.F.M. assortie d'un stage en situation (8 heures/semaine)

Depuis la disparition des Ecoles Normales (réforme Jospin-1989) les instituteurs puis professeurs des écoles étaient recrutés au niveau de la licence (bac+3) avec une année rémunérée en I.U.F.M. assortie de stages en situation.

La réforme Darcos /Pécresse prévoit, pour tous, un « master d'enseignement » (bac+5) avec un concours en fin de 2^{ème} année de master : deux épreuves écrites (admissibilité) et 2 épreuves orales (entretien)

L'année rémunérée en I.U.F.M. est supprimée (économie financière) de même que la formation professionnelle.

Prévue pour la rentrée 2010, ce projet provoque un tollé général et des mouvements de grève. Les universitaires et les enseignants, qui n'ont à aucun moment été consultés mettent en évidence que le « formatage » va remplacer la formation (cf. « Sauvons l'université :Darcos et Péresse veulent-ils des profs ignares ? »). 90% des universités, présidents en tête, refusent de mettre en place, en urgence, des masters au contenu et au déroulement contestés. La réforme est reporté à le rentrée 2011.

Le 13 novembre 2009, Valérie Péresse et Luc Chatel (remplaçant de Darcos) annoncent LA MÊME REFORME pour la rentrée 2011, avec :

-l'admissibilité en fin de 3eme semestre

-l'admission en fin de 4eme semestre

Cette organisation, selon le point de vue exprimé l'an dernier par les syndicats ET la Conférence des Présidents, est LA PIRE POSSIBLE, puisque, au 3ème semestre, les étudiants devront cumuler les cours, les épreuves à réviser, les stages en situation, le mémoire de recherche...et s'engager dans le 4ème semestre sans savoir s'ils sont admissibles.

QUESTION : les deux ministres ont-ils vraiment envie de recruter des candidats professeurs qualifiés et motivés ?

La REPONSE EST NON. Leur priorité est de faire des économies sur la formation et sur le déroulement de carrière Avec des contenus disciplinaires contestables et des conditions d'accès désastreuses, ils mettent en œuvre les recommandations de l'E.R.T. et de l'O.C.D.E. (relire, au besoin, les pages 1 et 2 de ce dossier)) et ouvrent largement la voie aux « prestataires de services éducatifs » personnels formés (??) mais sans statut, qui pourront être recrutés par les académies ou même directement par les chefs d'établissement

POUR CONCLURE-provisoirement-SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

O.C.D.E. citations : L'étudiant est un acteur économique qui doit payer sa valorisation....Cette valorisation n'est pas du ressort de l'Etat.....

.....Ceux qui n'étudient pas ne coûtent rien !

La mise à mal de l'université publique française n'est pas un cas isolé. La loi L.R.U. est l'enfant naturel du Processus de Bologne qui concerne de nombreux pays.

En novembre 2009, les universités, voire la totalité du système éducatif, sont en lutte, en refus des réformes imposées conformes au Processus de Bologne et de la stratégie de Lisbonne, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Suisse, pour ne citer que des pays proches de la France. Ainsi se dessine une mobilisation européenne et un contre-sommet européen est prévu en mars 2010, dont ATTAC est partie prenante :

-CONTRE la mise en marché des activités éducatives et scientifiques ;

-CONTRE la mise en compétition généralisée des populations et des territoires ;

-POUR un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche
démocratique et émancipateur ;

NOTES :

-7- I.U.F.M. : Instituts universitaires de formation des maîtres

-8- C.A.P.E.S. : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré

POUR ABORDER LES « REFORMES » DE LA MATERNELLE AU LYCEE

Valérie Pécresse, malgré quelques retouches et reports consécutifs aux luttes engagées en 2008/2009 met peu à peu en place la loi L.R.U. conforme au Processus de Bologne.

A court terme, cela signifie, nous l'avons vu, la fin du principe d'égalité pour les territoires, les enseignants, les étudiants, la fin de la valeur nationale des diplômes et une réduction dramatique des disciplines et de recherches fondamentales non marchandes.

La réforme incluse de la formation des enseignants va évidemment toucher, à court terme là aussi, notre enseignement primaire et secondaire.

Cependant, LA FRENESIE DE DECONSTRUCTION du service public de l'éducation, mise en œuvre par Xavier Darcos va bien au-delà des prescriptions de Bologne. Elle procède de la volonté, plus générale, exprimée par la Commission Européenne, de réduire tous nos services publics, de façon à les rendre insuffisants en personnel et donc en activités et en efficacités et de favoriser ainsi la concurrence, « sans entrave », du privé. Elle procède aussi de la volonté plus particulière d'ébranler un service public emblématique, symbolique de la laïcité française et moteur de la cohésion nationale

XAVIER DARCOS MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

A QUI AVIONS NOUS A FAIRE ?

Xavier Darcos est le 41ème ministre de l'Education nationale de plein exercice depuis le rétablissement de la République, en 1944. (voir encadré n°4 ci-après)

Il est agrégé de Lettres Classiques (latin, grec) auteur d'un thèse sur « le sentiment de la mort » chez OVIDE (poète latin : 43 av.J.C.-17 ap.JC.) toutes choses de haute culture mais totalement inutiles dans la conception marchande et utilitariste actuelle.

Il enseigne en Lettres Supérieures (classes préparatoires) et à l'Ecole Normale Supérieure de 1982 à 1992 ce qui ne nécessite aucun talent pédagogique particulier, les élèves étant tous d'excellent niveau et ne le prépare vraiment pas à comprendre ce qui se passe dans le cadre de l'enseignement obligatoire.

Cependant, depuis 1992, il circule entre l'Inspection Générale et les cabinets ministériels.

Il a été ministre délégué à l'enseignement scolaire de mai 2002 à mars 2004 Luc FERRY étant ministre de l'Education Nationale.

Il devient ministre de l'Education nationale en mai 2007 et le reste jusqu'en juin 2009.

Cette durée, relativement importante, de deux ans, appuyée sur la lettre de mission présidentielle : « ma lettre de mission, c'est une rampe de lancement ! », et une majorité parlementaire réduite aux fonctions d'approbation et d'enregistrement, lui permet de mettre en œuvre la déconstruction systématique de tous les niveaux de notre édifice éducatif et ceci, avec un mépris affiché pour les personnels dont il a la responsabilité et pour leurs représentants.

XAVIER DARCOS A-T-IL UN PROJET EDUCATIF ?

La 3ème République a réalisé un projet ambitieux : donner à tous les enfants de France, filles et garçons de 6 à 14 ans, la possibilité d'étudier dans leur commune. Pour cela elle a mis en place des principes : obligation, gratuité, laïcité ; des moyens matériels en construisant au moins une école par commune ; des moyens humains en formant les enseignants dans les Ecoles Normales de chaque département. Ceci dans la perspective de former des citoyens instruits et attachés à la République. « Le peuple fait la loi, il doit être apte à comprendre le monde »

En 1944 le Conseil National de la Résistance, mis en place par le général de Gaulle, voulait donner la possibilité effective à tous les enfants de France de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents.

En 1947, le plan Langevin Wallon posait comme 1^{er} principe que «tous les enfants, quelles que soient leurs origines familiales, sociales, ethniques, ont un droit égal au développement maximum que leur personnalité comporte ».

Depuis, le service public de l'Education, en France, a réalisé des progrès spectaculaires, malgré de nombreux aléas et beaucoup de retouches, qui ont permis une élévation importante du niveau de qualification et de culture générale de la jeunesse.

Cependant, depuis trop longtemps, des inégalités persistent et s'aggravent de plus en plus aujourd'hui sous l'effet des politiques nationales et européennes tournées vers la compétition, la concurrence, la réduction des moyens d'Etat Tout le monde, enseignants en tête, est convaincu qu'il faut proposer des aménagements, voire même des réformes dans certains secteurs, dans le but d'AMELIORER les performances de notre système éducatif, en rendant plus efficaces et en développant les moyens mis en œuvre.

- Or, le 20 octobre 2007, lors d'une réunion, dans un restaurant, de la Fondation Concorde Eric WOERTH, ministre (aussi) de la Fonction Publique – à moins que ce ne soit son Secrétaire d'Etat SANTINI- déclarait : « le PROBLEME que nous avons, en France, c'est que les gens sont contents des services publics. L'hôpital fonctionne bien, l'école fonctionne bien, la police fonctionne bien. Alors, il faut TENIR UN DISCOURS, EXPLIQUER QUE NOUS SOMMES A DEUX DOIGTS D'AVOIR UNE CRISE MAJEURE ».

C'est bien clair .Ces messieurs qui sont apparemment chargés de la bonne santé de nos services publics ont, en réalité, comme objectif, de les déconsidérer dans l'esprit de la population pour mieux pouvoir les démanteler sous couvert de réforme.

Xavier Darcos est, bien entendu, en plein accord avec ce projet vis-à-vis du service public emblématique, fédérateur de la cohésion nationale, dont il a la « charge ».Le seul moyen d'obtenir, peu ou prou, une approbation de l'opinion publique, c'est bien de tenir un DISCOURS CATASTROPHISTE, largement relayé par les médias, d'appuyer sans relâche sur les dysfonctionnements, en se gardant bien de les atténuer et ainsi de convaincre de la nécessité de « réformer » le système tout en accusant les « résistants » :enseignants, étudiants, élèves, syndicats...de passéisme, de pédagogisme, de ringardisme...

La grande majorité du public imagine, avec bon sens, que les « réformes » proposent un ensemble de mesures destinées à améliorer le système. En réalité, elles tendent à le désorganiser, sinon à le détruire, mais quand cela devient évident, les mesures néfastes sont déjà en place et, en grande partie, le mal est fait

Au final, le projet global de Xavier DARCOS est une agression de même nature que celle menée contre la recherche et la culture vivante. Il obéit à une double fonction :

-« Educatrice »- Sur une base normative préparant des citoyens dociles, soumis au libéralisme comme à une évidence incontournable, réfléchissant le moins possible...

-« Utilitariste » - Formant une main d'œuvre adaptable, flexible et individualiste, soumise au « marché du travail » ...

Il condamne le « pédagogisme » comme étant une tare, source de tous les maux.

Il tient le plus grand compte des restrictions voulues par Nicolas Sarkozy, notamment par une diminution irresponsable du nombre d'enseignants

Il établit, sur le terrain, un système inégalitaire qui doit profiter au maximum aux familles les plus aisées et à toutes les formes d'enseignement privé.

ENCADRE N° 4 Place et rôle des ministres de l'Education Nationale.

Ne remontons pas à Jules FERRY. Contentons nous de repartir de 1944 qui vit la RESTAURATION du service public de l'Education Nationale dans le cadre du rétablissement de la République.

Notre système éducatif a connu, depuis 1944 :

- 41 ministres de plein exercice
- 48 ministres « associés » (secrétaires d'état, ministres délégués

à savoir

- 14 ministres de l'E.N. et 6 « associés » en 14 ans, pendant la 4^{ème} république, réputée politiquement instable ;
- 30 ministres de l'E.N. et 42 « associés » en 50 ans, pendant la 5^{ème} république, réputée politiquement stable.

Certains n'ont fait qu'une brève apparition, d'autres ont, peu ou prou, duré et ont, du même coup, voulu inscrire leur nom dans l'Histoire grâce à une REFORME, dont quelques-unes, très peu, se sont révélées, à l'usage, utiles au développement, au fonctionnement, à l'efficacité du service public .

Quoiqu'il en soit, et puisque aujourd'hui la manie de la statistique concurrence la magie des sondages, il apparaît que sur l'ensemble d'une carrière (37 ans et ½ - 40 ans) chaque enseignant aura vu passer de 23 à 25 ministres de l'E.N. et de 28 à 30 « associés ».

Il est clair que si tous ces enseignants avaient, à chaque fois, enfourché sans attendre ni résister le(s) dada(s) du nouveau ministre, notre service public de l'Education Nationale aurait implosé depuis longtemps

LA « MARCHE ARRIERE TOUTE » des programmes et des horaires de l'école élémentaire .

LA SEMAINE DE QUATRE JOURS : La suppression de l'école le samedi matin est une initiative démagogique qui fut cependant bien accueillie :

- par les parents qui ne travaillent pas le samedi ;
- par certains enseignants heureux de bénéficier d'un week-end de 2 jours ;
- par certaines municipalités qui y trouvent une diminution de leurs charges de restauration et de transport.

Cependant, cette décision de Xavier Darcos est destinée uniquement à récupérer des équivalents « postes d'enseignant »

Elle est très néfaste pour les enfants au niveau chronobiologique et pour les capacités d'apprentissage avec des journées « tassées » de 6 heures, aggravées par les 2 heures hebdomadaires d'aide personnalisée, ce qui se traduit, pour les élèves en difficultés, par des journées de 7 heures de travail scolaire. La plupart des enseignants, surtout dans les petites classes, se plaignent de la fatigue et de l'inattention de leurs élèves le lundi matin.

L'IMPOSTURE DES NOUVEUX PROGRAMMES : Alors que l'efficacité des programmes précédents, mis en œuvre entre 2002 et 2004, n'a pas été évaluée, Xavier Darcos annonce brutalement, en avril 2007, leur suppression et le « retour aux fondamentaux »

Déjà, en 2006, Gilles de Robien avait jeté l'opprobre sur la « méthode globale » d'apprentissage de la lecture (qui n'a jamais été utilisée en France) et prôné un retour à la « méthode syllabique » se disant soutenu par de nombreuses personnalités scientifiques ...ce que beaucoup d'entre elles ont aussitôt démenti.

Avec Xavier Darcos, il s'agit, là encore, d'une initiative démagogique (vis-à-vis des parents) et dangereuse (vis-à-vis des élèves).

Le prétendu retour aux fondamentaux cache, en réalité, une baisse très nette par rapport au niveau exigé par les programmes précédents (par exemple : ...en fin de CM2, « orthographier correctement un texte simple de 10 lignes ») Et comment oser prétendre, en diminuant l'horaire hebdomadaire de 3 heures , AUGMENTER l'horaire de français, de mathématiques (5 heures), de sport (3à 4 heures) PRESERVER l'enseignement d'une langue vivante (1h30) les pratiques artistiques, la découverte du monde (histoire, géographie, monde vivant, monde des matières et des objets) en AJOUTANT une pincée d'écologie, l'Histoire des Arts et l'Instruction civique et morale ???

Bien évidemment, les matières qualifiées d'EVEIL, celles qui aident à réfléchir et à comprendre le monde, devront être sacrifiées.

An revanche, à la fin du CE1, les élèves sauront reconnaître les devises de la République et se lever pour écouter la Marseillaise, même si la quasi disparition de l'enseignement de l'Histoire ne leur permet pas de comprendre à quoi cela correspond.

Luc FERRY et Jacques LANG, anciens ministres de l'Education Nationale,(qui ne sont ni l'un ni l'autre des gauchistes) ont condamné les nouveaux programmes et demandé à Xavier Darcos de renoncer au « populisme scolaire ». C'était bien trop demander ! (note 9)

Prétendre, grâce au retour aux « fondamentaux » diviser par 3 en 5 ans (toujours des chiffres !) le nombre des élèves sortant de l'école primaire avec de grosses difficultés est, bien évidemment une IMPOSTURE

Notons encore que pour élaborer ces nouveaux programmes, l'Inspection Générale a été oubliée et le Conseil National des Programmessupprimé.

Cette grande régression est assortie du maintien des évaluations (CE1, CE2, CM2) dont les résultats par classe et/ou par école sont communiqués aux parents et leur permettent d'estimer le niveau présumé de la classe ou de l'école. La quasi suppression de la carte scolaire semble alors leur offrir de nouvelles possibilités.

Ces évaluations sont complétées par le FICHAGE des élèves avec le fichier « base élèves » qui concerne aussi les enfants de classes maternelles. Ce fichier, expérimenté en 2004 a provoqué de nombreuses réactions des enseignants et des parents. La C.N.I.L.(note 10), consultée, a émis des réserves et proposé des modifications et des garanties.

Note 9- A propos de cette « réforme » Yves Censi, député UMP de l'Aveyron, rapporteur spécial de la Commission des finances pour l'enseignement scolaire, déclarait : « Avec ce projet ambitieux, nous allons enfin pouvoir être fiers de notre école »... Belle ignorance et/ou belle hypocrisie ?!

Nous retrouverons ce personnage dans la page « laïcité ».

Note 10- C.N.I.L. commission nationale de l'informatique et des libertés, chargée, en principe, de protéger les citoyens contre les abus d'utilisation de données personnelles/confidentielles

« Base élèves » a cependant été généralisé par un simple arrêté en 2009, sans aucun débat public. Il concerne l'identité, les aptitudes, l'absentéisme, le suivi social et psychologique La confidentialité des données est insuffisante, car elles sont accessibles à l'inspection départementale et académique et partiellement accessibles aux maires, ce qui provoque l'opposition des parents, notamment de la F.C.P.E.

- « Quand on vient arrêter les enfants des sans-papiers dans les classes et qu'on parle de croiser ces fichiers dans le cadre de la loi sur la « prévention de la délinquance », (note 11) cela ne donne pas confiance dans l'administration »

Note 11- Loi dont certains dispositifs sont destinés à pronostiquer, dès le plus jeune âge, des prédispositions à la délinquance.

ENCADRE N° 5 : Pédagogisme et Pédagogie

Si l'on en croit les sirènes ministérielles, retransmises par de nombreux médias serviles et, pour le coup, fort mal informés, ce qui aurait amené à négliger l'enseignement des fondamentaux serait, bien évidemment le PEDAGOGISME ultime séquelle de l'utopie soixante-huitarde. « Ouvrir l'école sur la vie » aurait consisté à faire entrer le vide à l'école, à faire disparaître le lieu du savoir, le lieu d'étude.....En conséquence, ELIMINER LE PEDAGOGISME permettrait de résoudre, d'un seul coup, la question de l'échec scolaire, de l'absentéisme, de la violence à l'écolec.q.f.d

Ces imbécillités, largement diffusées par la presse (de droite ?) prouvent, à tout le moins, une grande ignorance de l'histoire de notre système éducatif.

Ainsi, Jules FERRY, dès le 2 avril 1880, affirme :

-« Les méthodes nouvelles, qui ont pris tant de développement, tendent à se répandre et à triompher : ces méthodes consistent, NON PLUS A DICTER COMME UN ARRÊT LA REGLE A L'ENFANT, MAIS A LA LUI FAIRE TROUVER. Elles se proposent avant tout d'exciter et d'éveiller la spontanéité de l'enfant, pour en surveiller et en diriger le développement normal, au lieu de l'emprisonner dans des règles toutes faites auxquelles il ne comprend rien ».

Certains de nos dirigeants auraient certes eu profit à étudier de cette façon !

Ce que les adversaires du « pédagogisme » dénoncent n'est, bien sûr, pas né en 1968 mais a irrigué toute l'histoire de notre système éducatif depuis plus d'un siècle.

Ce qu'ils appellent « pédagogie » c'est l'exposé systématique, analytique, des éléments d'une connaissance. Ils jugent inutile d'aller au-delà de la TRANSMISSION et négligent de veiller à la COMPREHENSION et à l'APPROPRIATION, tout aussi indispensables aux élèves

Notons ici au passage qu'avec la nouvelle mouture de formation des enseignants, même la seule TRANSMISSION sera difficile, puisque la « formation à la transmission » n'existera plus

En réalité, si l'élève « construit son savoir » c'est que le maître lui fournit les consignes et les ressources nécessaires à cette élaboration et qu'il a donc, lui-même, prospecté toutes les approches et tous les documents utiles à cette « connaissance » Ce maître encadre l'élève beaucoup plus et beaucoup mieux (et travaille beaucoup plus) que l'enseignant qui « fait cours » qui parle, répète et fait répéter....et qui le peut me suivre !

Fort heureusement, il reste encore beaucoup d'enseignants qui, en dépit de tout, ne s'en tiennent pas à la seule transmission qui permet de « savoir » sans forcément « comprendre ».et s'efforcent d'amener leurs élèves à réfléchir et à exercer leur jugement.

Si la destruction d'un enseignement intelligent est amorcée avec force, elle n'est pas encore consommée.

DES ECONOMIES A TOUS PRIX

° Les « R.A.S.E.D. »

Dans sa quête obsessionnelle d'économies budgétaires et pour tenter de compenser en partie les suppressions irresponsables de milliers de postes d'enseignants, Xavier Darcos décidé, en 2008, la fermeture en 3 ans de 900 postes attachés au Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED) constitué d'enseignants spécialement formés pour apporter une aide individualisée aux élèves que les maîtres leur signalent en difficultés.

L'annonce de cette brutale et stupide suppression a provoqué un tel tollé que Darcos a rétabli, dans le budget 2009, 1500 (seulement !) des 3000 postes condamnés. Il avait finement justifié ces suppressions en expliquant qu'un élève « qui n'a pas compris le passé simple, n'a pas besoin d'un enseignant spécialisé, mais d'une aide personnalisée de son maître habituel » Sans doute ignore-t-il que certains élèves éprouvent des problèmes autrement graves qu'une incompréhension provisoire du passé simple ? Ou bien essaie-t-il de faire croire que les enseignants se débarrassent ainsi, sur d'autres, de petits problèmes qui relèvent clairement de leur tâche éducative ?

Quoiqu'il en soit, on peut imaginer que son successeur, Luc Chatel, espère que les RASED mourront à petit feu, par suppression de la formation requise et extinction progressive du contingent de maîtres formés.

° L' ECOLE MATERNELLE EN DANGER

Cette école qui fait la fierté de notre système éducatif et que la plupart des autres pays nous envient, qui est essentielle pour aider au développement intellectuel, notamment des enfants de milieu défavorisé et/ou de langue étrangère, qui est essentielle pour permettre le brassage et la socialisation des enfants de toutes origines, cette école donc doit, elle aussi, subir les aléas des pseudo-réformes liées à la double exigence d'économies budgétaires et d'apprentissage précoce des fondamentaux : « la finalité de la maternelle est de préparer les élèves à l'apprentissage de la lecture , de l'écriture et du calcul »

En moyenne et grande section l'accent est donc mis sur la préparation à l'apprentissage de la lecture et du calcul, au détriment de l'éveil à la vie et au monde.

Quant à la petite section, Xavier Darcos a montré son ignorance et/ou son mépris en déclarant devant les sénateurs qu'il n'y avait certes pas besoin d'enseignants à Bac+5 pour surveiller les siestes et changer les couches. Il ne savait sans doute pas, non plus, que seuls les élèves « propres » sont admis en classe maternelle et qu'en outre il existe, pour ces tâches et toute une assistance matérielle aux enseignants, un personnel spécialisé, payé par les municipalités, les A.S.E.M.(agent spécialisé des écoles maternelles).

Quoi qu'il en soit, dès mai 2009, Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat à la famille, expérimentait, dans quelques communes « volontaires » des JARDINS d'EVEIL, pour les enfants de 2 et 3 ans, payants pour les familles bien entendu, moins encadrés que les crèches et avec du personnel moins formé (moins cher !) de niveau BEP Sanitaire et social ou CAP Petite enfance .

UNE MISE SOUS TUTELLE PAR LES POUVOIRS LOCAUX : LES E.P.E.P. « Etablissements Publics d'Enseignement Primaire »

On trouve la première trace des E.P.E.P. dans un rapport du Recteur Pair de février 1998. De quoi s'agit-il ? De réunir des écoles « trop petites » dans une structure collective comportant, en milieu urbain, de 15 à 30 classes et, en milieu rural, un maximum de 10 écoles

En 2006, Gilles de Robien propose un 1^{er} projet de décret pour « mutualiser les moyens et l'action pédagogique ».

Suivent, en 2007 et 2008, plusieurs projets de décrets accentuant la mise sous tutelle de l'E.P.E.P. par les élus locaux.

En 2008/2009 Xavier Darcos tente de faire aboutir le projet.

Les E.P.E.P. seraient dotés d'un conseil d'administration :

- 50% de représentants des élus des communes ;
- 30% à 40% de représentants des enseignants des écoles concernées ;
- 10% à 20% de représentants des parents d'élèves concernés.

Le président serait obligatoirement un élu.

Le directeur, un enseignant désigné par l'autorité académique qui sera « l'exécutif » du C.A. de l'E.P.E.P.

Xavier Darcos, le 29/08/2007, déclare : « Dans les E.P.E.P. il faut un CHEF, un VRAI, qui soit le PATRON, pour bien faire tourner la BOUTIQUE » Ici, le vocabulaire éclaire totalement le projet : faire entrer les écoles dans le domaine de l'entreprise.

L'E.P.E.P. devrait :

- Adopter le projet d'établissement sur proposition du Conseil pédagogique ;
- Donner son accord sur le recrutement du personnel non enseignant (pour le moment ?)
- Adopter le budget et le compte administratif ;
- Donner son avis sur l'organisation de la structure pédagogique ;...

Sont exclus de l'E.P.E.P. :

- Les D.D.E.N. (délégués départementaux de l'éducation nationale)
- Les Associations laïques complémentaires de l'école ;
- Les Inspecteurs de l'éducation nationale (qui peuvent être invités à titre consultatif !!?)

En l'état, le projet est rejeté par tous les syndicats enseignants et étudiants, les grandes fédérations de parents d'élèves (FCPE, PEEP...), la Ligue de l'enseignement, la J.P.A., la C.G.T., la C.F.D.T., la C.F.T.C..... qui refusent que ce soit un élu qui préside l'E.P.E.P. et que les élus, majoritaires, mettent sous tutelle l'action pédagogique des enseignants .

L'Association des Maires de France y est également opposé au motif que chaque maire y perdrait ses compétences en matière scolaire dans sa commune.

Néanmoins, un certain nombre d'E.P.E.P. ont vu le jour « à titre expérimental ».

Il s'agit bien, en définitive, de faire faire à l'Etat de nouvelles économies : moins de fonctionnaires (un seul directeur pour plusieurs écoles), un transfert de charges vers les communes et de transformer les regroupements d'écoles ou de classes en petites entreprises échappant, peu à peu, à la hiérarchie territoriale de l'Education nationale.

LE COLLEGE UNIQUE POUR TOUS

C'est, incontestablement, le « maillon faible » du service public de l'Education nationale, celui dont tout le monde s'accorde à dire qu'il faudrait le réformer « sérieusement » et CURIEUSEMENT, c'est le seul niveau d'enseignement dont Xavier Darcos n'a pas essayé (par eu le temps ?) de bouleverser les structures et les programmes.

A ceci près qu'il a, là aussi, fermé de nombreux postes d'enseignants et qu'il a, d'un trait de plume, fait voler en éclat ce qui restait du projet « égalitaire » du collège unique, en mettant en route la suppression de la carte scolaire.

Cela suffit pour qu'à très court terme, les collèges situés en zones réputées difficiles, se vident des enfants de familles aisées, se retrouvent en baisse criante d'effectif et de niveau.

Cela suffit aussi pour que les collèges de « bonne réputation » situés dans des zones réputées calmes débordent de demandes d'inscription et sélectionnent à tout va, faute de places dans des classes surchargées .

Cela suffit enfin pour faire le bonheur et le beurre de collèges privés qui n'hésiteront pas, pour l'occasion, à s'agrandir grâce à de généreuses subventions de l'Etat.

C'est Christian Fouchet, ministre de l'Education nationale, qui généralise l'accès au collège pour tous les élèves issus du cours moyen 2^{ème} année, en 1963. Le COLLEGE UNIQUE, deuxième étage de l'enseignement obligatoire, est mis en œuvre en 1975 par René HABY. Il bénéficiait alors d'une implantation maillant tout le territoire. Il aurait pu, il aurait dû amener la grande majorité de ses cohortes d'élèves à un niveau convenable en fin de 3^{ème} et permettre leur orientation vers les différentes possibilités du second cycle dans de bonnes conditions. Force est de constater que ce n'est pas le cas même si, contrairement à ce qui se dit couramment, le niveau a « monté ».en pourcentage de réussite, puisque en 1963, seulement 16% des élèves de C.M.2 entraient en 6^{ème} dont une moitié seulement atteignait le baccalauréat.

Mais d'autres pays qui ont mis en place le Collège unique obtiennent de meilleurs résultats, notamment en Scandinavie. Ces pays ont commencé bien avant la France, dès le début des années 60. Ils ont imposé le même programme à tous, sans options mais avec des matières « renforcées » Et surtout, ils ont mis en œuvre tous les moyens pour EVITER l'ECHEC avec des cours donnés à de petits groupes, voire avec une aide personnalisée, de façon à ne laisser personne en route, sans attendre que certains élèves soient « perdus ».

Ce n'est pas de « trop de collège unique » que souffre notre système, mais, au contraire, de « pas assez de collège unique ». D'abord, si les lycées ont perdu leurs « petites classes » (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) on a transféré aux collèges, sans trop se poser de questions, les programmes jusqu'alors destinés à une stricte sélection d'élèves. Ensuite on a créé des filières : longue, courte, de transition... on a ouvert des options, de plus en plus nombreuses, certaines n'existant que dans quelques établissements... on a laissé se multiplier les dérogations de secteur... Assez vite, de « collège unique » il n'est resté que la dénomination.

On a certes, bien trop tard, créé les Z.E.P. (zones d'éducation prioritaire) avec quelques moyens supplémentaires, mais le mal était déjà fait. Il aurait fallu donner aux établissements, dès l'origine, les moyens de la « prévention de l'échec ». Au contraire de quoi, on a laissé s'installer des zones scolaires de plus en plus défavorisées, des établissements où quantité d'élèves sont, dès longtemps, démotivés et des enseignants découragés. C'est là, bien évidemment, que la crise sociale et économique, souvent assortie de violence, se répercute le plus fortement à l'intérieur des établissements.

Ce n'est évidemment ni la suppression de postes qui donne des classes surchargées, ni la suppression de la carte scolaire qui régleront le problème. Bien au contraire !!

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE :

Cet enseignement n'a pas beaucoup bénéficié de l'attention de Xavier Darcos. Il compte pourtant 700 000 lycéens, 300 000 apprentis, 6 000 enseignants dans 3 000 établissements de proximité. Là où il avait annoncé « un plan ambitieux de valorisation et de motivation », il s'est contenté de préparer la suppression de la plupart de BEP et du BAC Pro en 4 ans (2 ans de BEP +2 ans de BAC) pour le remplacer par un BAC Pro en 3 ans « en cohérence avec les objectifs de Lisbonne » Voilà qui s'imposait, à l'évidence !

Bien entendu, il ne s'agit, là encore, que de faire des économies de postes et de crédits. Et les élèves les plus faibles, ceux qui pouvaient, en 4 ans, obtenir un diplôme qualifiant, vont être les perdants.

LE GRAND CHAMBARDEMENT ANNONCE POUR LES LYCEES D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Un peu d'Histoire : Le Lycée est créé en France par Napoléon, par la loi du 11 Floréal An 10, à savoir le 1^{er} mai 1802. Il s'agit d'un établissement d'enseignement public d'Etat, doté d'un corps enseignant national et laïc, accueillant, dans une communauté d'internes, une élite des meilleurs élèves garçons, la plupart boursiers, qui étudieront les Lettres et les Sciences. Il met ainsi un terme à l'exclusivité de l'enseignement religieux, en préparant les futurs cadres de l'Empire. C'est aussi, pour la première fois dans l'enseignement secondaire, une brèche dans le privilège de la naissance.

C'est, là encore, la 3^{ème} République, qui généralise la création des lycées dans toutes les villes importantes et qui ouvre, enfin, les lycées aux filles par une loi du 21/12/1880 initiée par Camille Sée, député de la gauche républicaine, contre une opposition acharnée des partis conservateurs (catholiques) qui ne voulaient pas qu'on fasse des jeunes filles de France, des « libres penseuses ».

Il y a donc un bon siècle que le lycée existe, accueillant des pourcentages de plus en plus élevés des générations d'élèves, subissant, de décennies en décennies de multiples retouches et aménagements, mais toujours couronné par un examen devenu mythique : le BACCALAUREAT, premier grade UNIVERSITAIRE pour ses titulaires (ce qui explique qu'il ouvre, de droit, l'accès à l'université). Dès 1984, Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'Education nationale, annonçait l'objectif de 80% de « niveau bac » en fin d'études secondaires

Histoire récente : Il y a 10 ans, en 1998, de fortes manifestations lycéennes réclament, entre autres, des améliorations des conditions de travail et de vie dans les lycées.

Une « Consultation » des lycées (élèves, enseignants, fédérations de parents, associations complémentaires de l'école ...) fut mise en place et animée par Philippe Meirieu, professeur/chercheur en sciences de l'Education et Edgar Morin, sociologue. Cette consultation, conclue par un Colloque à Lyon, donna lieu, le 21/1998, à une communication à l'Assemblée Nationale, après passage devant les commissions compétentes de la Chambre et du Sénat. On y trouvait notamment s'appuyant sur les conclusions du Colloque :

- 10 propositions pour « faire avancer la démocratie lycéenne » ;
- pour « mieux vivre au lycée » (accueil, surveillance animation) le recrutement de 14 000 adultes supplémentaires, dont 3000 surveillants, 10 000 emplois jeunes...
- pour « construire le lycée de l'avenir » l'aménagement de lieux de vie pour les

enseignants (bureaux, lieux d'accueil des élèves et des parents) et pour les lycéens (foyers, lieux de travail...);

- un plan d'engagement des « réformes pédagogiques » ;
- des propositions pour « assurer l'égalité face aux études » grâce à l'ouverture de listes complémentaires de recrutement d'enseignants dans les disciplines déficitaires, la priorité donnée au remplacement des enseignants absents, le recrutement de 1000 « lecteurs » étrangers, un maximum de 35 élèves par classe....

Claude Allègre, alors ministre, qui avait conclu le Colloque de Lyon en assurant qu'il tiendrait le plus grand compte de ses propositions, n'en fit rien. Et c'est grand dommage, car pour la première fois se dégagait un large consensus sur des changements importants

Et maintenant ! A l'automne 2008, pour compléter son tableau de chasse, Xavier Darcos fait d'abord semblant de s'inspirer des propositions de 1998, ce qui se révèle très vite faux. Il annonce une vaste réforme des programmes et horaires des lycées d'enseignement général et technologique, avec un remodelage complet de la classe de seconde, à mettre en place dès la rentrée 2009 :

- tronc commun de disciplines : lettres, mathématiques, histoire/géographie, 2 langues vivantes et sport (absence de physique/chimie, sciences naturelles, économie) ;
- disparition des filières, semestrialisation de l'année scolaire, quasi suppression des redoublements ;
- soutien personnalisé (grâce à l'intervention de 1500 « assistants d'éducation » ???) ;
- plus grande autonomie des établissements.

Le flou est maintenu sur la classe de 1^{ère} (échéance 2010) et sur la terminale (échéance 2011) ainsi que sur l'existence même du baccalauréat.

Et la SUPPRESSION de 13500 postes d'enseignement supplémentaires est CONFIRMÉE

C'est le feu aux poudres Les manifestations reprennent, associant élèves, enseignants, parents. Xavier Darcos, après de longues tergiversations est amené, sur ordre de l'Elysée, à proposer au Président le report de la réforme à la rentrée 2010. Puis il missionne, un peu tard, Richard Descoings, directeur de Sciences-Po-Paris et Benoist Apparu, parlementaire UMP, pour consulter les partenaires intéressés par cette réforme. Quelques temps après, malgré la « rampe de lancement » de sa lettre de mission, (voir page 10) il se retrouve ministre du chômage !.....mais pas encore AU chômage.

MA REFORME DES LYCEES

Les médias, cette fois n'ont même pas cherché à faire semblant en annonçant, le 12/10/2009, que le Président Sarkozy allait présenter SA réforme des lycées, devant un parterre choisi de lycéens...et les journalistes. Et c'est bien cela qu'il a fait

On a noyé le poisson avec la perspective des rapports de Richard Descoings et Benoist Apparu, mais à quelques détails près, c'est la même mouture que précédemment, présentée d'une manière plus nuancée et peut-être plus insidieuse, avec quelques belles envolées, comme : « Il faut en finir avec le privilège de la naissance ! » (note 11) ou « Casser une fois pour toutes cette hiérarchie implicite (des filières...des séries...) qui mine le lycée républicain !... » ou « Transformer les séries littéraires en filière d'excellence

internationale... avec une connaissance approfondie des langues et des civilisations étrangères... » ou encore « Un lycée où chacun pourra construire cohérent, selon ses goûts » L'annonce d'un « plan d'urgence pour l'enseignement des langues vivantes » est une PURE FUMISTERIE quand on met en face la réalité d'aujourd'hui, à savoir les classes de langues en seconde à 36 ou 38 élèves (qu'il faudrait faire parler, évidemment) et les milliers de postes bientôt supprimés. Quoiqu'il en soit, le nouveau ministre de l'Education, Luc Chatel, est chargé d'entamer un tour de France avec son petit attaché-case, pour aller expliquer, d'académies en établissements, la réforme sarkozienne.

Si on en croit Philippe Meirieu, on n'a pas une réforme, mais un lifting avec quelques prothèses. Même la « mesure phare » (si l'on peut dire) à savoir les deux heures d'accompagnement personnalisé est totalement évasive : sur quel temps va-t-on les prendre ? Sur les cours ? Qui va les encadrer ?... De plus, on ignore les lycées professionnels, rien n'est dit sur la redéfinition (nécessaire) du service des enseignants, sur les instances lycéennes

Alors, bien sûr, Luc Chatel, fait comme si il pouvait décider : il met un peu d'Economie dans toutes les classes de seconde, rétablit de la Physique/Chimie et de Sciences de la terre, met une pincée d'Education civique (1/2h !) fait sauter l'Histoire en terminale pour récupérer des heures d'enseignement, confirme l'obligation d'une deuxième langue vivante dans le tronc commun et aussi la SUPPRESSION de 17000 nouveaux postes à la rentrée 2010 (en plus des 40 000 déjà supprimés) et la poursuite du démantèlement de la carte scolaire (on peut voir « vers un nouveau lycée en 2010 » sur www.education.gouv.fr)

Au final, cette réforme est un habillage destiné à faire avaler les restrictions budgétaires. Toutes les propositions vont dans le double sens d'une économie de postes d'enseignant et d'une augmentation du nombre de classes et de charge de travail pour chaque enseignant. Le remplacement d'un conseiller d'orientation pour 6 départs en retraite donne aussi l'exacte mesure de la volonté d'aider les lycéens à trouver leur meilleur chemin.....et le « plus d'autonomie » préfigure une concurrence accrue entre établissements

Pour notre Président et son gouvernement, « L'Ecole est un service rendu au monde économique ; elle doit produire des employés malléables, efficaces, pas trop critiques... » Point final. Mais rien n'indique que les lycéens, les enseignants les parents soient prêts à accepter en 2010, ce qu'ils ont refusé avec force en 2008/2009. « Aucune réforme ne sera acceptée si elle apparaît comme un habillage pédagogique de la pénurie » (Ph. Meirieu) Et c'est bien de cela qu'il s'agit !

NOTE : 11- Trois jours avant, le 09/10/09, Jean Sarkozy a annoncé sa candidature à la présidence de la Défense. Amusant, non ?

COUP BAS CONTRE LES ASSOCIATIONS LAÏQUES COMPLEMENTAIRES DE L'ECOLE

Là encore, un peu d'histoire s'impose.

La plus ancienne, la Ligue de l'Enseignement, a été créée en 1866 pour agir en faveur de la création en France d'un service d'instruction publique géré par l'Etat. En même temps qu'elle crée des bibliothèques, des cours publics, des sociétés d'instruction,elle lance, en 1869, une pétition pour une école « gratuite, obligatoire, laïque » qui recueille 1 300 000 signatures, déposées à l'Assemblée Nationale. Puis, elle agit de même auprès des élus locaux. Cela aboutit aux lois qui ont fondé en France « l'école laïque » en 1881 et 1882.

D'autres associations ou mouvements ont vu le jour, au fil des années, notamment :

- Les E.D.F. Eclaireurs de France, branche laïque du scoutisme, en 1911 ;(note 12)
- Les Pupilles, en 1915, pour assister les orphelins de guerre puis, à partir de 1926 devenus Pupilles de l'Ecole Publique, tous les élèves de l'école publique ayant besoin d'assistance ;
- L'O.C.C.E. Office Central de la Coopération à l'Ecole fédération des coopératives scolaires en 1928 ;
- Les C.E.M.E.A. Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives, orientés principalement vers les centres de vacances, en 1936 ;
- Les F.F.C. Francs et Franches Camarades,(les « Francas ») orientés principalement vers les centres de loisirs, en 1945 ;
- La J.P.A. Jeunesse au Plein Air, orientée principalement vers l'aide au départ en vacances des enfants et des jeunes, en 1949 ;
- La F.O.E.V.E.N. Fédérations des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale, orientée principalement vers l'établissement scolaire (formation des délégués de classe, des conseillers d'éducation...) et vers les vacances des jeunes collégiens et lycéens, en 1956.

Tous ces mouvements, toutes ces associations, ont en commun d'être particulièrement attachés au service public LAÏQUE de l'Education et de mettre en oeuvre un projet éducatif de développement de la personnalité, du jugement, de la prise de responsabilité, de la citoyenneté..... Plusieurs d'entre eux sont reconnus d'Utilité Publique (note 13) tous sont reconnus comme complémentaires de l'école publique.

A ce titre, ils ont longtemps bénéficié, en fonction de leur importance et de leur implantation, de la mise à disposition ou du détachement, par le ministère de l'Education Nationale, d'enseignants volontaires pour occuper des postes de responsabilités d'activités ou d'administration (note 14).

Ces Associations laïques ont connu un développement important après 1944, avec la généralisation des centres de vacances (les « colonies ») des centres de loisirs (les « centres aérés ») des classes de découverte (les 1ères classes de neige duraient un mois !)...

NOTES- 12- Plusieurs de leurs cadres ont été à l'origine des C.E.M.E.A. et des F.F.C

-13-UTILITE PUBLIQUE : Reconnue par un décret du Conseil d'Etat, elle confère à l'association une légitimité particulière.

-14- Le « Mis à disposition » reste attaché à son corps d'origine, qui le paye et maintient son déroulement de carrière . Le « Détaché » est payé par son corps d'accueil Il perd, pendant son détachement, les avantages et le déroulement de carrière de son corps d'origine .

C'est avec René Monory (1986/1988) que le vent tourne. Pour la 1^{ère} fois depuis 1944, un ministre de l'Education Nationale supprime des postes de Mis à disposition, obligeant les Associations laïques à entrer, peu à peu, dans le système marchand pour financer l'encadrement de leurs activités.

Où en est-on aujourd'hui ? Durant les 20 dernières années, les postes de « mis à disposition » ont pratiquement disparu, remplacés, peu ou prou, par un nombre restreint d'enseignants détachés, pour lesquels le ministère verse un équivalent de salaire moyen sous forme de subvention. Et donc, les associations existent toujours, jouent toujours un rôle important, (note 15) et sont en général bien perçues dans l'opinion. Xavier Darcos doit donc en tenir compte, au moins officiellement.

Ainsi, le 28/06/2007, présent au Congrès de la Ligue de l'Enseignement, il déclare :
-« Je sais la qualité, la richesse, la force de votre projet associatif.....de l'énergie que vous consacrez à la cause éducative dont vous avez su faire un des enjeux majeurs de NOTRE société.... La densité du travail que nous avons mené au fil des ans, NOUS, Education nationale et VOUS, associations complémentaires, a permis que se développe un modèle particulier de collaborationNous avons partie liée !... ».

Mais, il se trouve que toutes les associations laïques font, assez rapidement, connaître leur désaccord avec les « réformes » entreprises par Xavier Darcos. Vient alors le temps des reproches, puis des menaces, puis des attaques violentes.

Par exemple, Xavier Darcos a signé avec la Ligue de l'Enseignement :

- Une convention pluriannuelle sur objectifs (C.P.O.) courant du 01/01/07 au 31/12/2010 pour un montant annuel d'environ 13 millions d'euros ;
 - Une autre convention courant du 01/09/2006 au titre de la compensation financière des « détachements » pour un montant annuel d'environ 11 millions d'euros.
- Reniant sa signature, Xavier Darcos, sans négociation ni préavis annonce le 06/10/2009
- Une réduction de 25% sur la C.P.O. à dater du 01/09/09 ; (70% en 2010)
 - Une suppression totale de la compensation financière des « détachements » à dater du 01/09/09.

Il en est de même, toutes proportions gardées, pour les autres associations. Devant les réactions très fortes et le rappel au respect des contrats signés, Xavier Darcos recule ses décisions d'un an, impose de nouvelles dispositions...et puis s'en va. Tout est retardé. Rien n'est gagné !

Ces attaques contre les Associations complémentaires de l'école sont exemplaires à plus d'un titre. D'abord, celles-ci sont fermement laïques, ce qui ne convient guère aux contorsions de notre Président en la matière. Ensuite, elles défendent et mettent en œuvre des projets éducatifs qui sont très loin du retour aux « fondamentaux » et à la « pédagogie » prônée actuellement par les défenseurs de l'ordre. Enfin, cela permet au ministre de « récupérer » des enseignants particulièrement actifs (et gênants !) actuellement détachés, ou, au moins, des équivalents-postes financiers. Pour affaiblir les Associations laïques, gardiennes d'un projet éducatif généreux et démocratique, tout est bon ! Sauf pour les enfants et les jeunes de notre pays.

NOTE 15- Ainsi l'U.S.E.P. (un secteur de la Ligue de l'enseignement) seule fédération sportive habilitée à l'organisation de compétitions sportives à l'école primaire

LA LAÏCITE DU SERVICE PUBLIC D'EDUCATION.

La mise en œuvre de l'école publique laïque, à la fin du 19^{ème} siècle, ne fut pas une mince affaire. Les « hussards de la République » (et les hussardes) n'eurent pas la tâche facile. Et dans de nombreux endroits, les filles attendirent leur école laïque beaucoup plus longtemps que les garçons. Mais, peu à peu, surtout après la Loi de séparation des églises et de l'Etat (09/12/1905) les écoles publiques, seules financées par l'Etat, maillèrent l'ensemble du territoire.(note 16)

Cependant dès après 1944, le principe simple selon lequel l'argent public doit être réservé à l'école publique est toujours contesté par l'enseignement privé, essentiellement catholique, et souvent mis à mal par un certain nombre de textes législatifs.

Ainsi, le 21/09/51, la Loi Marie/Barangé élargissait le régime des bourses aux élèves de l'enseignement privé et accordait des subventions trimestrielles aux associations de parents d'élèves de l'enseignement privé. (Cette loi est aujourd'hui abrogée, mais largement remplacée)

En 1959, Michel Debré, premier ministre, propose une loi permettant aux écoles privées de passer un contrat avec l'Etat pour autant qu'elles retirent leurs références religieuses et appliquent les programmes officiels. A ces conditions, leurs enseignants (s'ils sont diplômés) seront payés par l'Etat. Le C.N.A.L (note 17) lance une pétition dans le pays pour s'y opposer, « Aux écoles publiques l'argent public, aux écoles privées l'argent privé » qui recueille 11 millions de signatures La loi est cependant votée le 31/12/59. (note 18) C'est la première fois que l'Etat finance sa propre concurrence. Ce n'est pas la dernière.

En 1977, le 25/11, la loi Guerneur permet aux maîtres privés des établissements sous contrat d'être alignés sur les maîtres de l'enseignement public en ce qui concerne la formation, les promotions, la retraite

En 1981, Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, met en chantier, conformément aux « Propositions » électorales de François Mitterrand, le projet de « Grand service public unifié et laïc de l'Education nationale ». Il consulte longuement, à cet effet, les responsables de l'enseignement catholique, rend public son projet le 19/10/83. Celui prévoit notamment l'intégration des écoles privées pour autant qu'elles se constituent en « établissements d'intérêt public », respectent la carte scolaire, transforment en emplois les crédits de rétribution....Ce projet de loi est finalement adopté par l'Assemblée nationale le 20/01/84.

Des manifestations d'opposition, organisées par l'UNAPEL, (association de parents d'élèves de l'enseignement libre) se déroulent un peu partout en France. La dernière à Paris le 24/06/84 réunit probablement environ un million de participants. Le 14 juillet 1984, sans prévenir ses ministres, François Mitterrand annonce le retrait de la Loi.

En décembre 2004, la loi Censi permet « d'améliorer (« enfin ! » dit-il) les retraites des maîtres de l'enseignement privé » en dégageant les établissements privés de leurs responsabilités en la matière. En septembre 2009, la loi Carle fait obligation aux maires de payer pour des élèves de leur commune inscrits dans une ECOLE PRIVEE d'une autre commune, si tel est le choix des parents (loi validée par le Conseil Constitutionnel le 22/10/2009)

Le 20/12/07, dans son discours au Latran, Nicolas Sarkozy, chanoine honoraire, trouve « dommageable que les diplômes attribués par les facultés catholiques ne soient pas reconnus en France »

En 2008, le 31/12, Bernard Kouchner, en bon commis, signe avec le Vatican un accord sur la « reconnaissance de la valeur des grades et diplômes canoniques ou profanes délivrés par les établissements catholiques d'enseignement supérieur reconnus par le Saint Siège »

Cela pose, au moins, deux questions : 1° Kouchner a-t-il capacité à prendre des décisions sur l'enseignement supérieur ? – 2°- Un Etat étranger, ici le Saint Siège, a-t-il autorité pour désigner des établissements universitaires français en capacité d'attribuer des diplômes français ? Et, bien sûr, au delà de ces questions très importantes, au-delà d'une nouvelle claque à la laïcité se pose le problème même de la constitutionnalité d'une telle décision.

En 1984, le Conseil d'Etat a, en effet, confirmé le caractère constitutionnel du monopole de l'Etat sur les diplômes français.

Cette installation, à peine voilée, d'une parité entre l'enseignement public laïque et l'enseignement privé catholique met évidemment à mal le principe fondateur de notre cohésion nationale : la Laïcité .

Cette attaque, qui, on le voit, n'a guère cessé de puis plus d'un siècle est aggravée encore par une mise en avant, par certains de nos dirigeants, comme un « progrès » possible, d'un principe de « multiconfessions » qui existe dans un certain nombre de pays européens. Et s'y ajoutent, depuis les grandes années du neo-libéralisme, l'irruption dans nos écoles et (on l'a vu) dans nos universités, du monde marchand sous toutes ses formes : publicités, produits, sponsoring, fondations, mise en œuvre de modules d'enseignement voués aux mérites de certains produits.....

Or, il est clair que notre service public de l'éducation nationale ne devrait pas être exposé ni soumis aux marchands, non plus qu'aux églises. L'école républicaine n'est pas une marchandise. Et ce qui a fait sa grandeur, c'est l'extraordinaire puissance d'intégration dans la société française que lui a conféré la Laïcité qui est la base du système démocratique français

NOTES-

-16- En 1982, certains maires de communes de Vendée refusaient toujours, au mépris de la loi qu'ils étaient chargés d'appliquer, d'ouvrir une école publique, au motif que l'école privée catholique répondait aux besoins de la majorité des habitants.

-17- Le C.N.A.L. Comité National d'Action Laïque composé de la F.C.P.E.(Fédération des Conseils de Parents d'Elèves), la Ligue de l'Enseignement, les D.D.E.N.(délégués de l'éducation nationale, veillent aux bonnes conditions de vie des enfants à l'école) du SNI-PEGC (Syndicat des instituteurs et professeurs de collège devenu le SE-UNSA) la FEN (Fédération de l'éducation nationale, devenue UNSA-Education)

-18- En sont exclus les trois départements FRANÇAIS d'Algérie. A cause des écoles coraniques, probablement ?

POUR EN FINIR AVEC LES ENSEIGNANTS

On a vu la suppression irresponsable, purement statistique, sans aucune étude sérieuse des effets sur le terrain, de milliers de postes d'enseignants. On a vu qu'elle est accompagnée par la réduction (voire la suppression programmée) des personnels d'accompagnement : conseillers d'éducation, d'orientation animateurs, psychologues.....

On a vu la formation des enseignants amputée, la disparition des qualifications spécifiques (R.A.S.E.D....) pour un métier pour lequel, apparemment, il n'est plus besoin d'apprentissage.

Nous avons vu les tentatives darcosiennes pour obtenir des enseignants qu'ils assurent un « service minimum » en cas de grève, puis devant l'échec de cette tentative, une « obligation » faite aux communes d'assurer un « accueil minimum » avec du personnel municipal (sans qualification particulière, lui non plus) une initiative qualifiée de « devoir civique » par le ministre, mais très largement refusée, là aussi.

Nous savons que les postes obtenus au « mouvement » pourront être modifiés par les autorités académiques, en dehors des commissions paritaires.

Nous savons que le recrutement d'enseignants sur listes complémentaires est suspendu, ce qui tarit la possibilité de remplacement.

Nous savons qu'en conséquence, les autorités académiques font appel, depuis au moins deux ans, pour remplacer les maîtres absents, à des retraités de l'Education nationale (qui, pour la plupart, refusent) ou au Pôle emploi, proposant des CDD de un, trois, cinq mois ...sur la base de 8,71€ de l'heure.(!!)

Nous savons que les chefs d'établissements secondaires font appel, en cas de poste ou de complément d'horaire non pourvu, à des étudiants dans des disciplines « approchant » les besoins et qui deviennent, du jour au lendemain, contractuels provisoires.

Nous savons que Xavier Darcos avait imaginé de créer une « agence nationale de remplacement » (il avait même dit qu'il disposait, pour cela, de 35000 enseignants. D'où les sortait-il ?) et que Luc Chatel poursuit la réflexion sur ce projet.

Nous savons que conformément aux vœux de l'O.C.D.E., les enseignants fonctionnaires devraient disparaître peu à peu, remplacés par des prestataires de services éducatifs, financés par les entreprises

Ce que nous savons sans doute moins, c'est que Luc Chatel envisage de fermer certaines écoles à effectif faible et de remplacer les maîtres par des cours télévisés enregistrés par des comédiens.(note 19)

Et ce que beaucoup d'enseignants ignorent probablement, c'est qu'ils font l'objet d'une « veille de l'opinion », financée à hauteur de 100 000 € hors taxe/an par le ministère de l'Education nationale et de 120 000 € hors taxe/an par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit d'exercer une surveillance sur Internet, la presse écrite spécialisée, les débats des assemblées....de repérer les leaders d'opinion, les lanceurs d'alerte...d'anticiper et d'évaluer les risques de contagion et de crise....(note 20)

Tout cela, bien entendu, dans le plus grand respect de la liberté d'expression et des droits de l'homme et du citoyen.

Note- 19- Pour apporter son aide aux intermittents du spectacle, probablement ?

-20- Document disponible sur le site du MEN, secrétariat général, délégation de la communication

LES GRAVES EFFETS DE LA POLITIQUE COHERENTE DE DESTRUCTION.

Dans ce dossier, Valérie Pécresse et surtout Xavier Darcos, actuellement relayé par Luc Chatel, occupent une place considérable. Et pourtant ils ne sont que les exécutants, certes fidèles, souvent enthousiastes, parfois inventifs, d'une « politique éducative » dont nous avons vu qu'elle trouve son origine bien au-delà du territoire national. L'E.R.T., l'O.C.D.E., l'OMC, l'Union Européenne y ont une large part.

Et pourtant, si la politique universitaire s'appuie clairement sur le Processus de Bologne, si l'Union européenne réclame la mise en concurrence des services publics, force est de constater que la France, en la matière, est allée bien au-delà de ce que réclament ces partenaires extérieurs.

En effet, contrairement aux apparences, la politique sarkozienne est loin d'être aussi désordonnée que l'agitation permanente de son auteur pourrait le laisser entendre.

Dans chacun des grands secteurs de réforme, qu'il s'agisse de la Santé, de la Justice, de la Poste, d'EDF, de GDF.....on retrouve les mêmes fondamentaux.(note 21) Il s'agit d'appliquer aux services publics la politique des grandes entreprises, au mépris des acquis sociaux, du statut des personnels et du service des usagers, le tout s'appuyant sur une conception archaïque de l'identité nationale aux relents nettement pétainistes et sur une criminalisation, de toute remise en cause de l'ordre établi.

En ce qui concerne spécifiquement le service public d'éducation, la haine des acquis du Conseil National de la Résistance (note 22) et de Mai 68 sont déterminants, remettant totalement en cause les programmes et les pratiques pédagogiques « libératrices ». Cette attitude est aggravée par une vision de l'enfant faisant fi de tous les apports des sciences humaines en le considérant, dans une large mesure, comme génétiquement déterminé. D'où la « nécessité » affirmée de détecter, dès la petite enfance, les éventuelles tendances à la désobéissance (que certains proposent de « traiter » avec de la Ritaline, molécule dite de « l'obéissance ») voire à la délinquance, « réduite » à force de répression réglementaire et juridique.

Cette politique est très grave parce qu'elle est cohérente dans sa volonté d'encadrement et de soumission et qu'elle cache sous des discours lénifiants ses perspectives les plus perverses et les plus destructrices. C'est toute la jeunesse de la France qui est en danger.

Pour autant cette politique n'est pas inéluctable. La résistance est possible si, face à autant d'attaques globales, elle s'organise elle aussi globalement. C'est un des objectifs de ce dossier d'en faire comprendre l'urgence et la nécessité.

Note 21- Tout cela s'appuie aussi sur la R.G.P.P. « Révision Générale des Politiques Publiques » quelques 374 mesures destinée à réduire les prestations de l'Etat dans l'Education, la Santé, la Justice, la CultureInventée par une petite « élite » du ministère des finances assistée par des « consultants »privés, elle rend, sous prétexte de rationalisation, tous les secteurs frappés inopérables et ingérables à court terme. Que du bonheur pour le Privé !!

Note 22- Denis Kessler, naguère N°2 du MEDEF, écrit dans un éditorial du journal « Challenge » du 4/10/2007 : « La liste des réformes ? C'est simple : prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui des sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance.